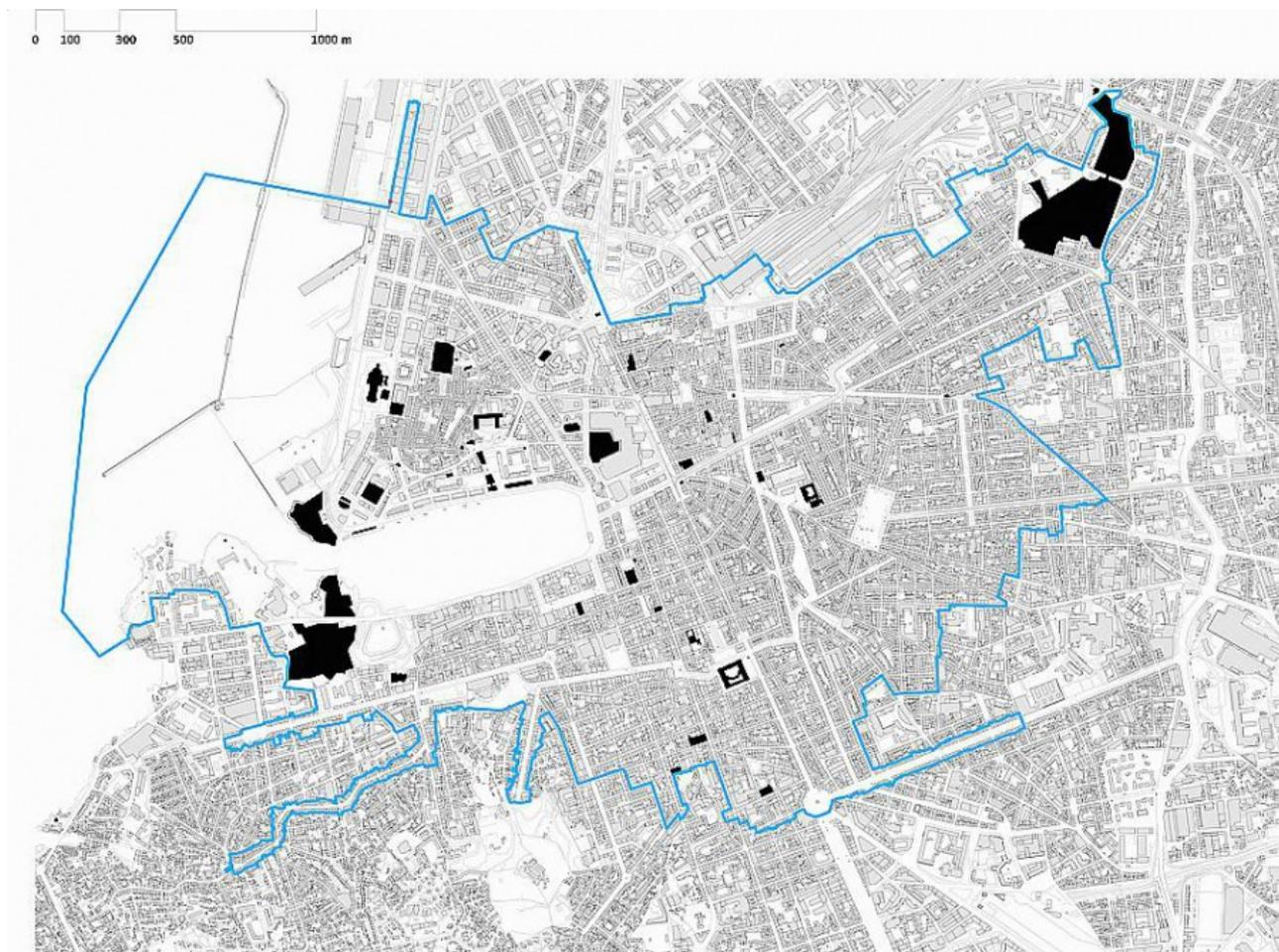


Extension du périmètre de préservation du centre-ville à #Marseille

Écrit par Philippe Amsellem mercredi 2 décembre 2015 09:04



Ici, le périmètre de l'aire de mise en valeur de l'architecture et des patrimoines du centre-ville marseillais. photo de
L'utilisation de l'article, la reproduction, la diffusion est interdite - LMRS - (c) Copyright Journal La Marseillaise

Nouveau dispositif de protection du patrimoine architectural, paysager et urbain de Marseille.

Conformément à la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) laissent désormais place aux aires de mise en valeur de

l'architecture et des patrimoines (Avap). La Ville de Marseille ne fait pas exception à la règle et organise aujourd'hui au Musée d'histoire une réunion publique au cours de laquelle sera présenté le nouveau périmètre de préservation du centre-ville prévu pour 2016. Pour rappel, les ZPPAUP furent instaurées en 1983 afin de protéger et mettre en valeur certains quartiers et sites pour des motifs d'ordre historique ou esthétique. Ce fut le cas de Belsunce et du Panier en 1997, de Noailles, la Canebière, l'Opéra en 1999 puis République et Joliette en 2002. En sus de ces quartiers, l'Avap comprend désormais notamment la Porte d'Aix ou encore le point de vue offert par l'esplanade de la gare Saint-Charles. « L'Avap est une servitude d'utilité publique qui s'impose au plan local d'urbanisme », précise Mireille Pellen, architecte en charge de l'élaboration de l'aire.

Les ABF veillent au grain

À l'est du centre-ville, Longchamp, le boulevard de la Libération et ses façades XIXe siècle, le cours Julien et Baille font partie du périmètre protégé. « C'est un pari de la Ville afin de remettre ses patrimoines comme pivot de la future métropole. Ce travail s'articule autour des élus locaux, des services de l'État et des architectes des bâtiments de France [ABF] », explique Laure-Agnès Caradec, adjointe à l'urbanisme. Au sud, sera préservé le tissu XIXe du secteur Préfecture dans lequel se trouvent les hôtels particuliers, sis rue Saint-Jacques, Sylvabelle et Edmond-Rostand. « L'idée n'est pas non plus de mettre le centre-ville sous cloche. Mais les ABF sont dans leur rôle de préservation. Les propriétaires demandent par exemple assez souvent d'installer des volets roulants. Mais la typologie du bâti exige la conservation de volets persiennes. Il faut garder cette identité et imposer des règles contraignantes », illustre l'ajointe. Enfin, l'ouest n'est pas en reste avec les trois-fenêtres typiquement marseillais de la rue d'Endoume ou le quartier Saint-Victor « à la pression foncière élevée », dicit Magalie Morisseau, déléguée générale à l'urbanisme à la Ville de Marseille. Le périmètre protégé des Avap du centre-ville est maintenant doublé par rapport à celui des ZPPAUP. Les ABF, eux, incarnent la vigie des sites remarquables qui fourmillent à Marseille et qui sont parfois la proie d'appétits voraces de promoteurs architecturalement peu scrupuleux.

Philippe Amsellem

Publié dans Société